01 décembre 2023

Déclaration des évêques de France à propos du projet de loi sur l'immigration

Les 22 et 23 septembre, Marseille et la France accueillaient le pape François venu clore les rencontres
méditerranéennes. Nous avons entendu dans ses paroles un vibrant appel à relever les défis
migratoires : *« Nous sommes à un carrefour de civilisation. Ou bien la culture de l'humanité et de la
fraternité, ou la culture de l'indifférence »*[1]. Il a souligné également que
*« le phénomène migratoire
n'est pas tant une urgence momentanée, mais un fait de notre temps qui doit être traité avec une sage
prévoyance, avec une responsabilité européenne capable de faire face aux difficultés objectives. (…).
Ceux qui se réfugient chez nous ne doivent pas être considérés comme un fardeau à porter. Si nous les
considérons comme des frères, ils nous apparaitront surtout comme des dons »*[2].
C'est dans cet esprit, pensons-nous, que notre pays devrait mener à bien la réforme du cadre juridique
sur l'immigration et l'asile. Dans ce débat qui s'ouvre les évêques de France réunis à Lourdes
souhaitent partager quelques points d'attention :

- Il importe, particulièrement dans le contexte actuel, de résister à la tentation de réduire les
  questions migratoires à des enjeux sécuritaires, de terrorisme ou de délinquance. Ne
  regardons pas ceux qui cherchent à rejoindre notre sol comme une menace pour nous, ni ceux
  qui s'y maintiennent, même dans des conditions irrégulières, comme des délinquants.
  Considérons la dignité des personnes migrantes, leurs talents et leurs souffrances.
- Dans le traitement des personnes en situation irrégulière, le principe énoncé déjà par le pape
  Jean-Paul II est toujours actuel : *« Un effort doit être en particulier effectué en faveur de ceux
  qui, après un long séjour, se sont établis de façon telle dans la société locale qu'un retour au*

pays d'origine équivaudrait à une forme d'émigration en sens inverse, ayant de graves conséquences, en particulier pour leurs enfants »[3]. Une attention particulière doit être portée à la protection et aux droits de ceux qui contribuent déjà par leur travail à la bonne marche de notre pays, particulièrement dans les métiers qui manquent de main d'œuvre.

- Il est du devoir des responsables politiques de protéger et d'assurer la sécurité de chaque citoyen. Pour autant, les mesures d'éloignement des personnes étrangères considérées comme une menace pour l'ordre publique ne peuvent s'exercer que dans le respect des droits humains selon les normes et procédures internationales ratifiées par notre pays[4].
- Notre pleine responsabilité en matière migratoire se trouve autant dans les conditions d'accueil de personnes qui souhaitent émigrer sur notre sol que dans notre contribution aux efforts de coopération et de justice sociale qui permettent aux personnes de rester dignement

Nous entendons et comprenons les inquiétudes voire les angoisses que cristallisent les questions migratoires complexes face à la résurgence des guerres, des tensions identitaires, des crises sociales provoquées par les injustices comme par les dérèglements économiques et climatiques. Et nous rappelons cet enseignement de l'Eglise que *« l'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges »*[5].
Gardons en mémoire les nombreuses situations d'accueil et d'intégration réussies qui ont enrichies notre pays depuis de nombreuses années. Aujourd'hui encore, nous avons confiance dans les ressources de fraternité qui irriguent la société française.

[1] Pape François, Discours au mémorial des marins et migrants disparus en mer, Notre-Dame de la Garde, Marseille, le 22 septembre 2023

[2] Pape François, Session conclusive des rencontres méditerranéennes, Palais du Pharo, Marseille, le 23 septembre 2023

[3] Message du pape Jean-Paul II pour la journée mondiale des migrants le 25 juillet 1995

4 Convention de Genève sur les réfugiés et Convention européenne des droits de l'homme

5 Catéchisme de l'Eglise catholique, § 2241

Pour citer l'article : https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//textes-des-conferences-episcopales-francophones/422-declaration-des-eveques-de-france-a-propos-du-projet-de-loi-sur-l-immigration